

# Fonds Publics et Territoires - Petite Enfance 2024 – 2027

Webinaire – Appel à projets 2026 – 12 janvier 2026



# Organisation du webinaire

Propos  
introductifs

• Joanna GIANESELLI-MARTIN  
Responsable du service politiques sociales et réseaux

Présentation  
de l'axe 1

• Marjorie VIGNON  
Conseillère Thématique Départementale  
Parentalité et Handicap  
Service Politiques sociales et réseaux

Présentation  
de l'axe 2

• Anne GIRARD  
Conseillère Thématique Départementale Petite enfance Offre collective  
Service Politiques sociales et Réseaux  
• Emmanuelle VIDY  
Conseillère Thématique Départementale Petite enfance Offre individuelle et qualité d'accueil  
Service Politiques sociales et Réseaux

- *Merci de couper vos micros et vos caméras*
- *En raison de la durée de cette présentation et du nombre de participants, les questions posées dans le fil de conversation seront privilégiées*
- *Ce webinaire est enregistré et sera disponible sur la page dédiée au FPT sur Caf.fr*



## La CAF La COG Le FPT

- La Branche Famille est l'une des cinq composantes du régime général de la Sécurité sociale.
- Les 101 CAF en France sont des organismes de droit privé et assurent une mission de service public

### La COG, convention entre l'Etat et les CAF

- Depuis 1996, une convention d'objectifs et de gestion (COG) est signée tous les cinq ans
- La COG 2023-2027 porte de fortes ambitions en matière de réductions des inégalités territoriales
- La COG comporte des fiches sur chaque grande thématique [Accès à la COG 2023-2027](#)

### Le FPT, Fonds Publics et Territoires

- Le FPT : levier financier national pour l'action territoriale des Caf auprès des partenaires
- En 2024, une nouvelle circulaire est parue pour préciser l'évolution et les priorités du FPT pour la période 2024-2027 (en lien avec la COG) 2<sup>ème</sup> version : [C\\_2024-245.pdf](#)
- Nouveaux volets et nouvelles modalités qui visent à améliorer la qualité des projets et des services ainsi qu'à l'accompagnement des solutions émergentes



# Le FPT en Val d'Oise

- La CAF décide des modalités et des priorités pour le déploiement départemental du FPT,
- Fort développement du nombre de projets FPT en quelques années :
  - Lien renforcé entre collectivités et la CAF grâce aux Conventions Territoriales Globales (CTG)
  - Renouvellement du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)

## Le déploiement du FPT dans le Val d'Oise

1



## Le FPT en 2026

- Seuls les axes 1 (hors volet 1), 2 et 3 sont présentés sous forme d'appels à projets
- Il est indispensable de prendre connaissance de la circulaire
- Des priorités départementales s'ajoutent aux critères nationaux  
(Cf. cadre réservé à la CAF dans le formulaire de demande)



# Présentation du Fonds Publics et Territoires par axe et par volet



## Axe 1

Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun



## Volet 2

Engager les professionnels de la Petite Enfance dans  
l'inclusion des enfants porteurs de handicap

## Volet 3

*Présenté lors du webinaire du janvier 2026*

## Volet 4

Favoriser l'inclusion des enfants et adolescents en situation de  
handicap dans les autres services d'accueil



## Axe 1 - Volet 2

Engager les professionnels de la Petite Enfance dans l'inclusion des enfants porteurs de handicap



Principe : Accentuation de la dimension repérage précoce des situations de handicap

Pour les actions permettant :

- l'appropriation par les professionnels de nouvelles connaissances, les changements de pratiques et l'adaptation du projet d'accueil,
- la construction et le renforcement du partenariat dans une dynamique de réseau avec les acteurs médico-sociaux du territoire (la PMI, le CAMSP...),
- l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel dans les actions en lien avec le référent santé accueil inclusif (RSAI).



## Axe 1 - Volet 4

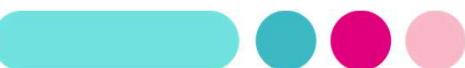
Favoriser l'inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap dans les autres services d'accueil



**Principe :** Soutenir l'inclusion dans les autres services d'accueil (hors EAJE et ALSH) afin d'assurer une continuité entre les temps d'accueil et engager une dynamique inclusive de l'ensemble des structures d'accueil du territoire

Pour les actions permettant :

- l'information et l'accompagnement des familles,
- l'adaptation du projet d'accueil,
- le renforcement du lien avec les parents,
- la sensibilisation des professionnels,
- le travail avec le Référent Inclusion,
- les actions passerelles permettant la continuité de la prise en charge de l'enfant



## Axe 1 - volets 2 et 4

### Dépenses éligibles



Coût Etp de fonctionnement supplémentaire lié au renforcement du personnel accueillant



Coût d'une prestation : sensibilisation, supervision, etc...



Achat de matériel pédagogique et/ou technique



## Axe 2

Amélioration de la qualité et de  
l'accessibilité des accueils collectifs  
et individuels du jeune enfant



## Volet 1

Renforcer l'accessibilité des modes d'accueil

## Volet 2

Enrichir les équipes et les projets d'accueil en EAJE

## Volet 3

Faciliter le recours à l'accueil individuel et accompagner la qualité des pratiques et des carrières professionnelles



## Axe 2 - Volet 1

### Renforcer l'accessibilité des modes d'accueil

#### Principe : Ouverture des EAJE aux besoins diversifiés des familles, renforcement des actions d'insertion dans un cadre rénové

La vulnérabilité d'une famille est considérée au regard de sa difficulté à accéder à un mode de garde, du fait des freins économiques et/ou sociaux qu'elle rencontre.

L'action doit répondre aux besoins spécifiques des familles concernées : cette réponse s'appuie sur une proposition permettant de lever les freins à l'insertion en activant des leviers spécifiques :

- accueils atypiques (Horaires élargis, ouverture le week-end ...),
- dispositifs passerelles facilitant la transition vers l'école maternelle,
- projets ayant pour objet « l'aller-vers » les familles éloignées des services en favorisant la levée des freins matériels, géographiques, informationnels ou symboliques,
- solutions d'accueil en urgence et tenant compte de la situation sociale, médicale ou familiale particulière des enfants,
- solutions d'accueil à vocation d'insertion sociale ou professionnelle.

*Les coûts spécifiques sont estimés dans le périmètre de l'action*



## Axe 2 - Volet 1

### Dépenses éligibles



Coût des ETP professionnels



Coût de fonctionnement de la structure  
(fluide, énergie)



Coût des ETP de coordination et de mise  
en réseau spécifique



Coût prestataire



## Axe 2 - Volet 2

Enrichir les équipes et les projets d'accueil en EAJE

**Principe : Elever et renforcer la complémentarité des qualifications des professionnels au sein des équipes en accueil collectif de même que la fonction managériale**

- Amorcer et consolider des partenariats territoriaux afin de soutenir les gestionnaires lors des phases d'amorçage à l'occasion desquelles l'équilibre de gestion des établissements et des co-financeurs peut être bousculé (mutualiser et mettre en réseau certaines fonctions au sein de modes d'accueil partenaires, soutenir les fonctions managériales en EAJE, créer des liens étroits entre EAJE et centres de formation et de recherche)
- Accompagner les initiatives visant à éléver l'ambition des projets d'accueil à l'échelle des établissements ou d'un territoire dans ces deux dimensions complémentaires : mise en application de référentiels de pratiques et organisationnels, pilotage et évaluation de la qualité, conseils de parents, ouverture de la crèche aux parents), éveil artistique et culturel, contact avec la nature (EAJE sans extérieur), partenariats 1000 premiers jours, développement durable, association collectif et individuel ...



## Axe 2 - volet 2

### Dépenses éligibles



Coût des ETP professionnels petite enfance



Coût des ETP de postes (psychologues, ergonomes, référents QVCT)



Coût des ETP de coordinateur, formation tutorat à l'accueil de stagiaires, mise en réseau spécifique



Coût de prestation liée à l'adaptation du projet et formation des professionnels à la cause de transition écologique ou santé environnementale



Temps professionnel supplémentaire lié à la mise en place d'actions visant à renforcer la place des parents dans les structures.

## Axe 2 - Volet 3

Faciliter le  
recours à l'accueil  
individuel et  
accompagner la  
qualité des  
pratiques et des  
carrières  
professionnelles

**Principe :** En lien avec le Service Public Petite Enfance : soutenir les partenaires qui accompagnent les professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant, valoriser les initiatives innovantes qui favorisent l'attractivité du métier d'assistante maternelle

Ce volet est mobilisé sur 3 champs :

- Assurer le déploiement des réformes (Plan d'Action en faveur de l'Accueil Individuel), par les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant et par les Relais Petite Enfance : amplifier le recours à l'emploi direct pour toutes les familles, renforcer l'accompagnement des familles, vers le recours à l'accueil individuel, assistante maternelle ou garde d'enfants à domicile
- Favoriser l'attractivité du métier d'assistante maternelle, renouveler, initier, soutenir les nouvelles formes d'exercice : actions de communication, promotion de l'accueil individuel et de la profession, accompagnement des entrées dans le métier et des modalités d'exercice professionnel (Informer toute future candidate assistante maternelle sur les missions des Relais Petite Enfance)
- Contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'accueil et des pratiques professionnelles, tout au long de la carrière, par des initiatives locales : inclure les assistantes maternelles, au sein du réseau des professionnels de la petite enfance, favoriser le décloisonnement entre l'accueil collectif et individuel, accompagner le parcours de formation, généraliser l'analyse de la pratique professionnelle pour les assistantes maternelles, les gardes d'enfants à domicile et les Référents des Relais Petite Enfance



## Axe 2 - Volet 3

### Dépenses éligibles



Coût ETP de fonctionnement supplémentaire lié au renforcement ou au remplacement du personnel accueillant



Coût ETP de coordination et de mise en réseau spécifique



Coût d'une prestation : sensibilisation, supervision, etc.



Achat de matériel pédagogique et/ou technique



## Cadrage



### Informations sur le soutien financier FPT 2026

→ Pour tous les axes :

- L'aide sollicitée auprès de la CAF ne devra pas excéder 80% du coût global de l'action.



## Modalités

- L'accès au formulaire se fera exclusivement depuis le portail Caf.fr à l'adresse suivante : [CAF - Fonds publics et territoires \(FPT\)](#),
- Une adresse unique pour l'envoi des projets : [fpt@caf95.caf.fr](mailto:fpt@caf95.caf.fr),
- Un accusé de réception vous sera adressé lors de l'envoi de votre dossier par mail.

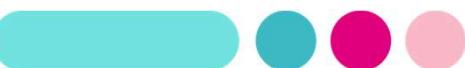
## 2. Complétude des dossiers

- Pour être **instruits**, les dossiers devront être **complets** au moment de l'envoi (veillez à joindre l'ensemble des pièces demandées).
- Chaque demande devra contenir le **formulaire rempli** et le **budget prévisionnel** de l'action. En cas de **renouvellement**, vous devez **fournir le bilan financier, qualitatif et quantitatif** de l'action.



Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte





## Critères d'éligibilité et priorités



### 3. L'éligibilité

- Les projets doivent répondre aux éléments d'éligibilité présentés dans l'annexe 1 de la circulaire (Les fiches thématiques par axe et par volet, à partir de la page 12),
- La présentation lors du webinaire est une première approche de présentation,
- Attention, il y a maintenant un **montant plancher de 1 500 euros demandés** par projet.

### 4. Les priorités départementales

Pour tous les porteurs de projet :

Nouveaux projets

Nouveaux porteurs de projets

Projets développés dans une zone non ou peu couverte

Pour les collectivités

Projets inscrits dans une CTG (Convention Territoriale Globale)

Pour les autres gestionnaires (associations, entreprises de l'ESS, etc).

Ancrage territorial

Celles-ci feront l'objet d'une étude approfondie par la Caf.



## Calendrier



- Date limite dépôt des dossiers : 31 janvier 2026
- Passage en Commission d'action sociale :
  - ➔ Vague 1 : jeudi 23 avril 2026
  - ➔ Vague 2 (si fonds supplémentaires) : mardi 23 juin 2026
- Versement des aides : acompte de 70% en N, et solde de 30% en N+1 sur présentation d'un bilan qualitatif et d'un bilan financier
- Adresse unique pour l'envoi des projets : [fpt@caf95.caf.fr](mailto:fpt@caf95.caf.fr)
- Et pour rappel, la bonne complétude du dossier et des pièces jointes est indispensable pour que votre projet soit étudié.



Merci pour votre attention

# Annexes



# La Branche Famille

1

## Une Branche de la Sécurité Sociale

- La Branche Famille est l'une des cinq composantes du régime général de la Sécurité sociale avec la Maladie et les Risques professionnels, la Retraite, le Recouvrement et, récemment, l'Autonomie.

3

## Convention avec l'Etat, COG 2023-2027

- Depuis 1996, une convention d'objectifs et de gestion (COG), signée tous les cinq ans contractualise les relations entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations familiales (CNAF).
- Les Conseils d'administration fixent les orientations politiques des CAF dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion (CPOG) signés avec la CNAF. Ils votent les budgets et fixent les conditions d'utilisation locale des budgets d'action sociale dans le cadre des orientations nationales.

2

## Mission de service public

- Les CAF, organismes de droit privé, assurent une mission de service public régie par le code de la Sécurité sociale.
- Une CNAF, établissement public et 101 CAF organismes de droit privé

4

## Deux leviers

- Le versement des aides légales : prestations familiales ou autres prestations pour le compte de tiers (RSA, AAH...)
- Le versement d'aides extralégales d'action sociale



## L'action sociale des CAF



1

### Arrêté du 3 octobre 2001

Par leur action sociale familiale, les caisses d'allocations familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte, à la prévention des exclusions, au maintien des liens familiaux, y compris avec le parent non-allocataire.

2

### Trois modalités

#### L'INTERVENTION SOCIALE

- Travail social pour l'accompagnement individuel et collectif des familles et la dynamique partenariale de développement social local (aide financière collective ADS)
- Aides financières individuelles via le RIAS

#### LES AIDES AUX PARTENAIRES

- Fonds nationaux pour le fonctionnement sous forme de prestations de service ou d'appels à projets
- Fonds nationaux pour l'investissement
- Fonds locaux (RIAS)

#### LE PILOTAGE

- Gestion du budget et l'appui réglementaire
- Contrôle des dépenses d'action sociale

# Les CTG



1

## Définition

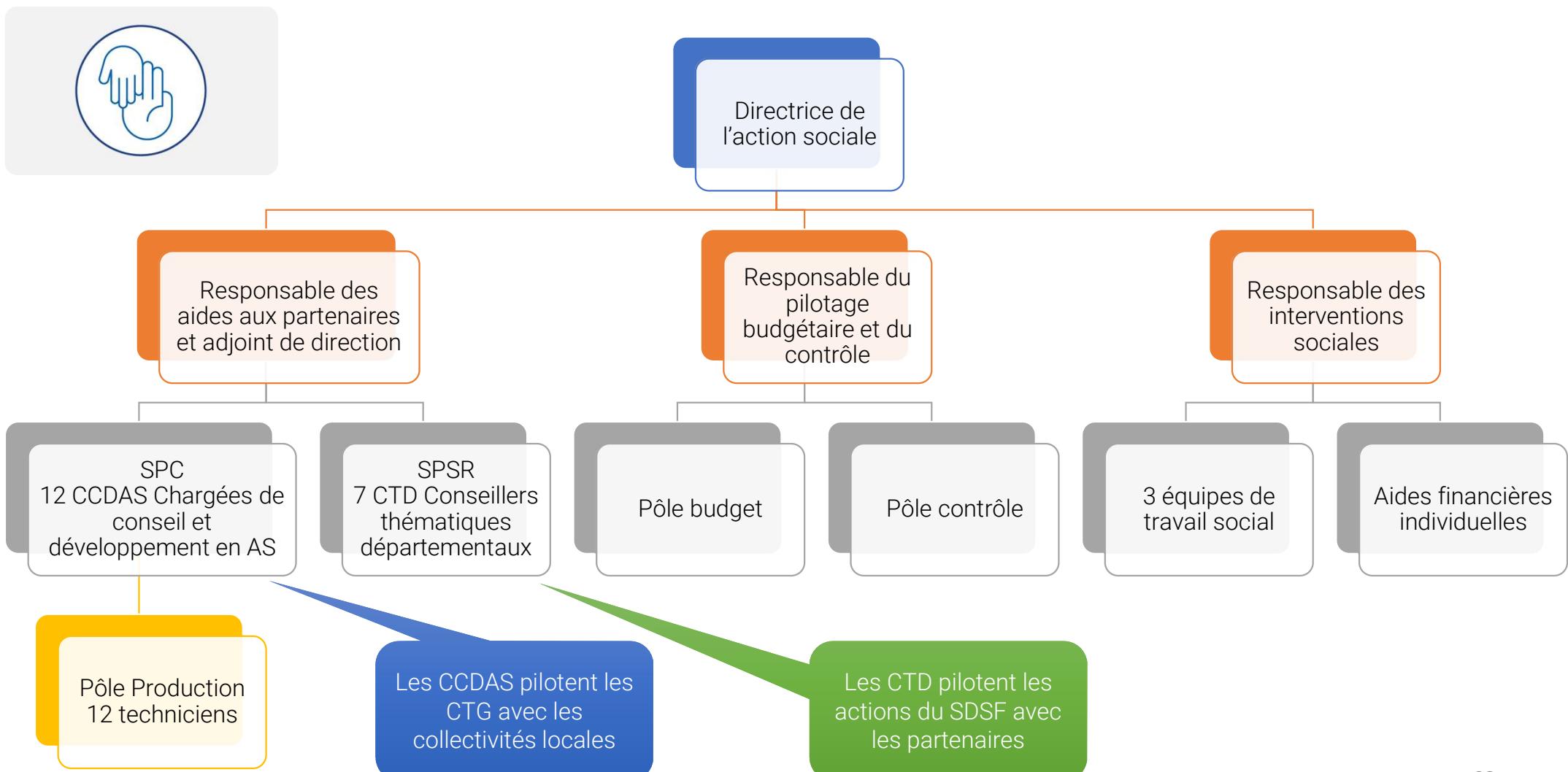
- Démarche stratégique partenariale au service d'un projet de territoire, signée pour 5 ans, à l'échelle communale ou intercommunale, afin de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles.
- Tous les champs d'intervention communs entre les collectivités territoriales et la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, insertion et accès aux droits, logement.
- Peu à peu, les CTG ont remplacé les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) permettant de passer d'une logique administrative et financière à cette démarche de projet de territoire.

2

## Les CTG dans le Val d'Oise

- 80 CTG signées
- 4 EPCI, 2 regroupements et 74 communes
- 99,5% de la population couverte
- 18 CTG en renouvellement d'ici fin 2025
- Coanimation avec le Pôle Ressources du réseau CTG
- Aux côtés des 12 CCDAS de la Caf, 166 chargés de coopération dans les collectivités pour 97 ETP financés par la Caf

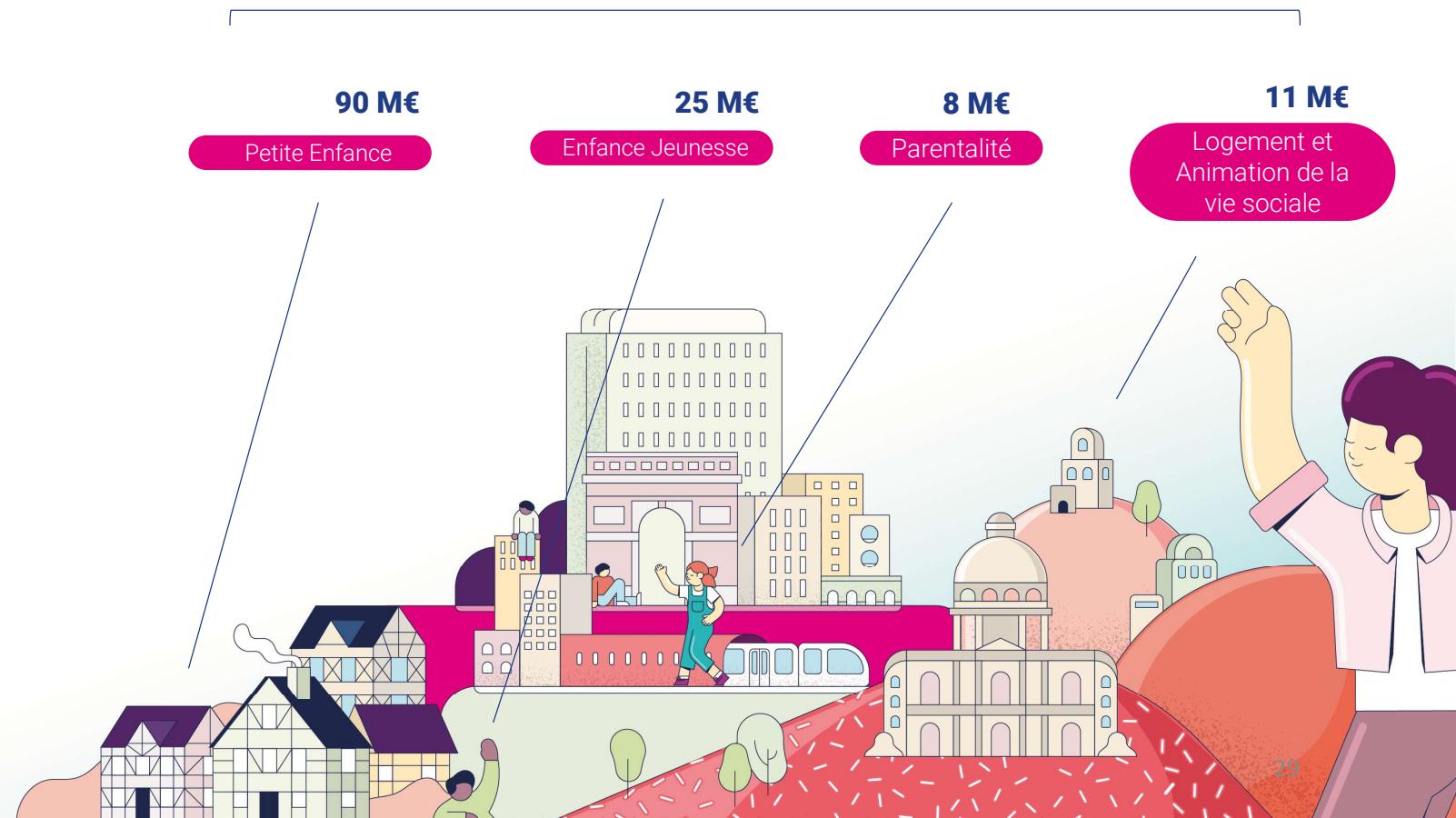
# La Direction de l'Action Sociale





Quelques chiffres du budget de l'action sociale de la Caf 95 en 2022

**Budget global 134 millions**





# Le Règlement Intérieur d'Action Sociale (RIAS) – Fonds locaux

## Les aides financières individuelles

Les aides directes .....	09
Aide aux vacances des enfants et des adolescents (AVE) .....	09
Aide aux vacances en famille (AVF) .....	10
Aide au Transport (AAT) .....	11
Aide à l'installation .....	12
Aide en cas de naissances multiples ou d'adoptions multiples .....	14
Participation aux frais d'obsèques en cas de décès de l'un des parents ou d'un enfant .....	15
Les aides dans le cadre d'un accompagnement social .....	16
Aide au projet familial .....	16
Aide financière exceptionnelle .....	17



## Les aides financières collectives



Les aides au fonctionnement .....	21
Aide au développement social .....	21
Aide au démarrage des lieux d'accueil enfants/parents (LAEP) .....	22
Aide au projet familial collectif vacances .....	22
Aide à domicile .....	23
Aide financière complémentaire en cas de naissances ou d'adoptions multiples .....	23
Les aides à l'investissement .....	24
Aide à l'investissement .....	24
Aide à l'investissement pour la création d'aire d'accueil et de stationnement pour les gens du voyage .....	25



## Les aides collectives – Fonds nationaux – Prestations de services

### Etablissements Accueil du Jeune Enfant

- PSU
- Bonus : territoire, inclusion handicap, mixité sociale, attractivité, trajectoire

### Accueils de loisirs ou de jeunes

- PS périscolaire, extrascolaire, adolescents
- Bonus inclusion handicap, rythmes éducatifs, plan mercredi

### Relais petite enfance

- PS socle
- Bonus missions renforcées

### LAEP

- PS socle

### Centres sociaux

- PS Animation Globale de Coordination (poste de direction et fonction accueil)
- PS Animation Collective Familles (poste de référent familles)

### Espaces de vie sociale

- PS Animation Locale

### Aide à domicile

- Fonctions : accompagnant éducatif et social (AES) et technicien de l'intervention sociale et familiale

### Foyers de Jeunes Travailleurs

- PS socle

### PS Jeunes

- PS socle

### Espaces de rencontres

### Médiation familiale

### Point Accueil Ecoute Jeunes



## Les aides collectives – Fonds nationaux – Investissements



Plan Investissement Accueil du Jeune Enfant	Fonds de Modernisation des Equipements (Petite Enfance)	Accueil individuel Petite Enfance	ALSH
<ul style="list-style-type: none"><li>• Socle EAJE selon PSU, PAJE, MAM</li><li>• Majorations gros œuvre, développement durable, rattrapage territorial, potentiel financier</li><li>• PIAJE RPE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• EAJE</li><li>• MAM</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prime installation assistants maternels (1200€)</li><li>• Aide au démarrage MAM (6000€)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création ou rénovation avec extension</li><li>• Rénovation</li><li>• Acquisition de matériel et de mobiliers</li></ul>



## Les aides collectives – Fonds nationaux – Appels à projets



**Contrats Locaux  
d'Accompagnement  
à la Scolarité (CLAS)**

**Fonds national  
parentalité**

**Fonds Publics et  
Territoires**

**Promotion valeurs  
de la République**



# Le Fonds National Parentalité (FNP)

- Circulaire C 2024- 227 (novembre 2024) : [C-2024-227.pdf](#).

Le FNP est un levier opérationnel essentiel au financement d'actions territorialisées de soutien à la parentalité, et à l'accompagnement des dynamiques de mise en réseau des acteurs sur les territoires, en lien avec le Schéma départemental de services aux familles (SDSF) et les Conventions territoriales globales (CTG).

## Axe 1

Actions collectives d'échanges et entraide entre parents

Activités et Ateliers partagés "parents enfants"

## Axe 2 non déployé dans le 95

Expérimentations accompagnement individuel en présentiel

Accompagnement des parents à distance

## Axe 3

Poursuivre la couverture territoriale des lieux ressources parentalité

Soutien des relais parents enfants (parents incarcérés)

## Axe 4

### Fédération des centres sociaux

Animation des réseaux d'acteurs parentalité à l'échelon départemental

Ressources pour les gestionnaires et promotion du soutien à la parentalité

## Priorités sur le Val d'Oise pour l'AAP 2026

- Actions développées sur des territoires non couverts
- Actions qui s'adressent aux parents d'adolescents
- Actions qui permettent de bénéficier d'un répit parental (arrivée d'un enfant, parents solos, parents d'un enfant différent, parents qui se séparent ...)
- Ancre local (le projet est territorialisé et correspond aux attentes/demandes des parents impliqués)

## Rencontres des porteurs

- Rencontres territoriales les 8 et 13 janvier
- Rencontre en visio le 7 janvier

## Date limite dépôt des projets

- 31 janvier



# Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

- Circulaire C 2021- 006 Le soutien de la branche Famille aux Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Le « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » désigne l'ensemble des actions qui visent à offrir aux enfants et aux adolescents l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement social et familial.

Par des stratégies diversifiées et une pédagogie du détour, l'accompagnement à la scolarité a pour objectifs :

- d'aider les enfants et les jeunes à acquérir des méthodes, à utiliser des approches susceptibles de faciliter l'accès aux savoirs ; de redonner un sens à leur scolarité, de renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité à réussir ;
- d'élargir leurs centres d'intérêt et de valoriser leurs acquis ; d'encourager le goût de la lecture et des activités culturelles et scientifiques, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir ;
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, en accordant une attention particulière aux familles migrantes.

## Organisation sur le Val d'Oise

Un comité technique départemental, composé de la Préfecture, l'Education nationale et la Caf 95, assure la coordination du dispositif CLAS sur le territoire.

Chaque année, la campagne CLAS est lancée conjointement avec les services de la Préfecture.

## Rencontres des porteurs

- A planifier

## Campagne 2026/2027

- 2ème semestre 2026



## Le Fonds Publics et Territoires (FPT)

- Circulaire C 2024-245 : Evolution et priorités du Fonds « publics et territoires » (Fpt) pour la période 2024-2027 [C\\_2024-245.pdf](#)

Le Fpt renforce le positionnement des Caf au cœur des territoires et permet d'accompagner l'opérationnalité des objectifs inscrits dans le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) et les Conventions territoriales globales (Ctg).

**Axe 1** : Accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures et services de droit commun

**Axe 2** : Amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'accueil collectif et individuel du jeune enfant

**Axe 3** : Engagement et participation des enfants et des jeunes

**Axe 4** : Maintien et développement des services aux familles dans des territoires spécifiques

**Axe 5** : Soutien des établissements d'accueil du jeune enfant, des services enfance et jeunesse présentant de graves fragilités économiques

**Axe 6** : Appui aux démarches innovantes

**Axe 7** : Renforcement de la lutte contre la non-décence des logements et promotion des projets en faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie

### Priorités sur le Val d'Oise pour l'AAP 2026

- **Nouveaux projets**
- **Nouveaux porteurs de projets**
- **Projets inscrits dans une CTG (Convention Territorial Globale)**
- **Projets développés dans une zone non ou peu couverte**
- **Ancrage territorial**

### Rencontres des porteurs

- Webinaires le 12/01 Petite enfance et le 6/01 Enfance et Jeunesse

### Date limite dépôt des projets

- 31 janvier



## L'AAP Promotion des valeurs de la République

Pour être éligibles, les actions présentées doivent avoir pour finalités de :

- Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité
- Lutter contre le repli communautaire dans les territoires confrontés à ce problème
- Prévenir les phénomènes de radicalisation ou accompagner les familles et les jeunes touchés par ce phénomène (prévention primaire)

Elles peuvent s'inscrire dans l'un de ces cinq domaines d'intervention :

- La promotion des valeurs de la République,
- La pédagogie autour de la radicalisation, le contre discours et le développement de l'esprit critique,
- Le renforcement du vivre ensemble et la prévention du repli communautaire,
- L'éducation au numérique,
- Le soutien à la parentalité

### A suivre pour 2026

- Recentrer l'AAP sur les finalités
- Faire le lien avec le FPT ou le FNP pour ré-orienter les projets
- Mieux connaître les co-financements existants

### Rencontres des porteurs

- Aucune prévue pour l'instant

### Date limite dépôt des projets

- **Mi avril**